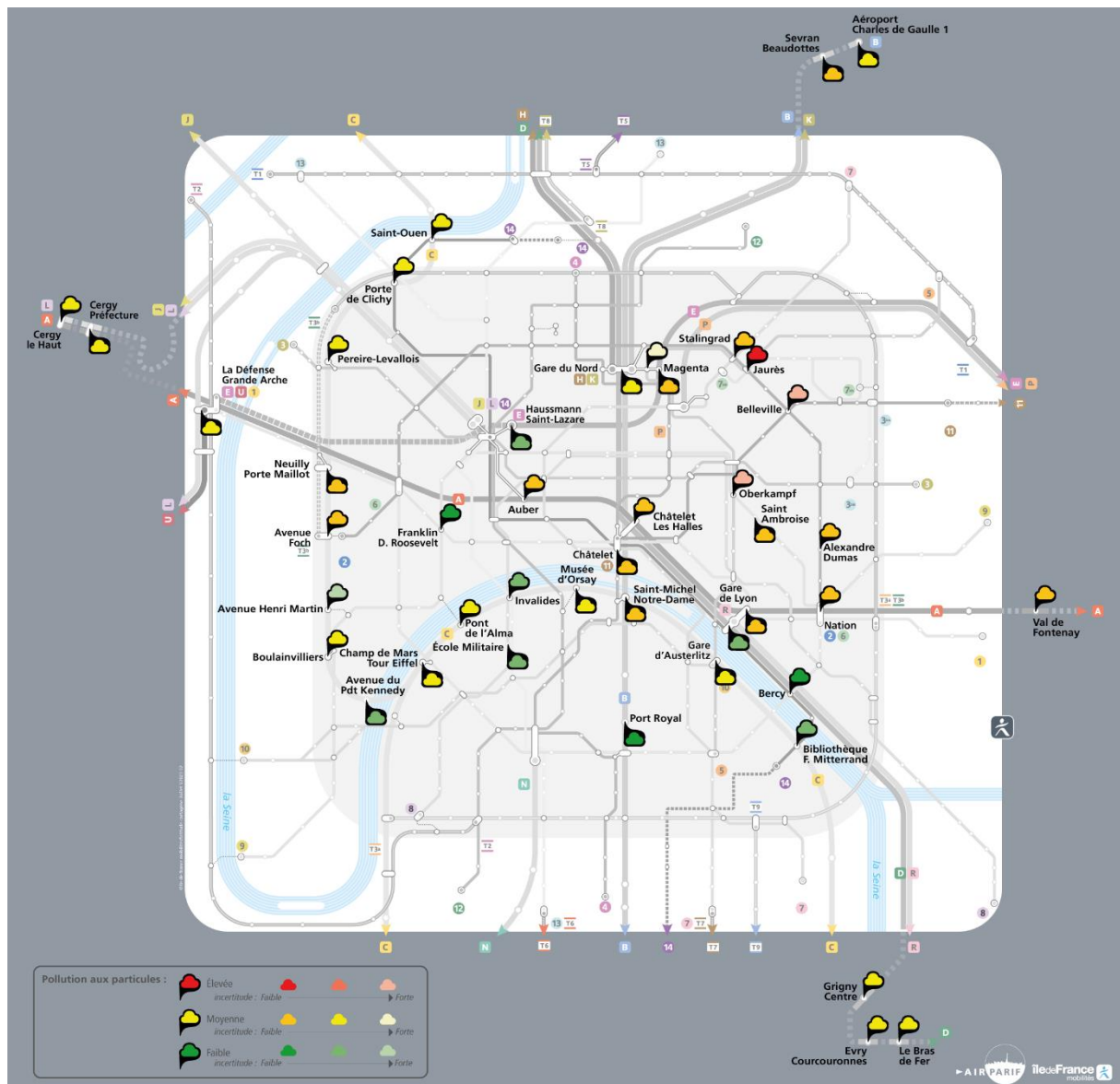


Méthodologie d'élaboration de la carte « Qualité de l'air sur les quais des métros, RER et Transilien (pour un temps d'exposition d'une heure) »



Carte « Qualité de l'air sur les quais des métros, RER et Transilien (pour un temps d'exposition d'une heure) »

Cette cartographie est uniquement réalisée sur la base de données produites via des mesures de référence soit par la RATP (métro, RER), soit par la SNCF et Airparif (RER, Transilien) sur les quais de stations et gares souterraines ou mixtes. Ces données sont issues de campagnes de mesure, a minima d'une durée d'une semaine en continu, ou des stations de mesure permanente (réseau SQUALES RATP par exemple) sur la période 2015 à 2022. Les concentrations horaires en particules sont comparées aux concentrations à ne pas dépasser dans l'air des enceintes ferroviaires souterraines (EFS) proposées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et environnementale.

Comme explicité par l'agence sanitaire dans son rapport d'expertise de 2022, les recommandations de l'ANSES sont comparées aux mesures sur les quais des enceintes ferroviaires souterraines, en raison de l'absence de données d'exposition personnelle aux particules (PM₁₀ et/ou PM_{2.5}) cumulées sur l'ensemble des trajets journaliers. Les concentrations sont intégrées sur une heure pour correspondre à la durée cumulée de fréquentation des EFS moyenne sur une journée.

L'indicateur statistique retenu pour les concentrations en particules est le percentile 95 de la distribution des concentrations relevées durant les campagnes de mesures ou l'historique des mesures permanentes. Le percentile 95 est la concentration pour laquelle 95% des valeurs relevées sont inférieures et 5% des données relevées sont supérieures. Les couleurs plus pâles explicitent une incertitude plus forte liée à des durées de mesures restreintes (une semaine en continu).

Ce travail représente la première déclinaison de la méthodologie proposée par l'ANSES. Il serait intéressant de la consolider et de la généraliser en concertation avec l'ensemble des parties intéressées. Cette méthodologie pourrait également être déclinée sur des périodes différentes que celle choisie ici (2015-2022) voire être utilisée en temps réel.